

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**Arrondissement de
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE**

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

**Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 18
Date de convocation : 02.12.2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'AUBIN**

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 17 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT -Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Didier KAZMA – Maxime GAILLAC – Mme Séverine MAZARS - M. Bruno BAYOL - Mme Nicole JANNOT – M. François DERBOIS – Mmes Maryline SALVAN – Mme Nadine BONTEMPS.

Procurations : M. Laurent ALEXANDRE à Mme Christine TEULIER,
Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Bernard AUGIER,
Mme Laurence ZARATE à Mme Michèle PLEINECASSAGNE,
M. Faridi ABOUBACARI à M. Didier KAZMA,
M. Lionel AULANIER à Mme Nadine BONTEMPS,
M. Robert GREVEN à Mme Maryline SALVAN.

Absents excusés : Mme Marie-Emilie BOTELLA – M. Ambdullah BACAR.

Absentes : Mmes Laurianne VINCENT – Marine FARBOS.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Séverine MAZARS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Avenant au marché de restauration en liaison froide (cantines et portage repas).

M. AUGIER rappelle à l'Assemblée l'actuel marché de fourniture de repas du type restauration différée en liaison froide pour les différents établissements scolaires de la Commune, le Centre de Loisirs et le portage de repas à domicile.

Accusé de réception en préfecture
012-211200134-20251211-20251211_01-DE
Reçu le 18/12/2025

Arrivant ainsi à échéance au 31/01/2026, il est proposé la mise en œuvre d'un avenant d'une durée de 2 mois afin d'assurer la continuité de ce service public jusqu'en mars 2026.

Les modalités de calcul de cet avenant prennent en compte le coût mensuel moyen sur les 12 mois d'exécution, rapporté à la période considérée (2 mois), soit la formule suivante :

$$\text{montant avenant} = (\text{montant du marché} / 12) * 2$$

De la sorte, les nouvelles modalités financières de ce marché seraient les suivantes :

	Marché actuel	Avenant	Nouveau marché
HT	177 883.36 €	29 647.22 €	207 530.39 €
TTC	187 666.94 €	31 277.82 €	218 944.76 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant au marché de restauration qui lui est soumis.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture **16 décembre 2025**.
Publiée ou Notifiée le **16 décembre 2025**.

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,

Séverine MAZARS



Pour extrait conforme,

La Maire,

Christine TEULIER